



Consultation particulières et auditions publiques à l'égard du document intitulé « Le Québec et les changements climatiques : Quelle cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020? ».

## **Lutte contre les changements climatiques: ciblez le bois !**

QUÉBEC, le 28 oct. /CNW Telbec/ - Les changements climatiques sont désormais au cœur des préoccupations à l'échelle planétaire. Alors que la communauté internationale se prépare activement au rendez-vous de Copenhague, la Coalition BOIS Québec a rappelé en audiences publiques de la Commission du transport et de l'environnement que le Groupe d'experts environnemental sur l'évolution du climat (GIEC) et le protocole de Kyoto reconnaissent que l'utilisation accrue du bois fait partie des solutions concrètes qui s'offrent pour abaisser les émissions de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère. La substitution de combustibles fossiles par la biomasse forestière, un carburant reconnu comme carbone-neutre de même que la substitution par le bois de matériaux responsables de fortes émissions de gaz à effet de serre (GES), tels que le béton et l'acier, sont des mesures d'atténuation reconnues par le GIEC et acceptées dans le cadre de Kyoto.

Pour le président de la Coalition BOIS et doyen de la Faculté de foresterie, de géomatique et de géographie de l'Université Laval, Robert Beauregard, il est surprenant de constater que le document de consultation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur les cibles de réduction d'émissions des gaz à effet de serre n'y fasse à peu près pas référence. Cela est d'autant plus étonnant que le gouvernement du Québec a adopté en 2008 une Stratégie d'utilisation du bois dans la construction qui table notamment sur les retombées positives de la substitution de ce matériau à d'autres dont la production entraîne des émissions très importantes de GES.

Rappelons que le bois est le seul matériau de construction qui soit à la fois renouvelable, recyclable et réutilisable. De plus, il se distingue par le fait qu'il soit le seul matériau qui puisse séquestrer du carbone et abaisser les niveaux d'émissions de GES. Par ailleurs, le bois est un produit local, nécessitant peu de transport et stimulant directement l'économie du Québec. Enfin, il est le champion toute catégorie quant à la performance dans le cadre d'une analyse de cycle de vie. Aucun autre matériau concurrent ne peut prétendre détenir autant d'atouts pour aider le Québec dans sa lutte aux changements climatiques.

Ainsi, chaque mètre cube de bois utilisé comme produit de remplacement d'autres matériaux de construction réduit les émissions de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère de 1,1 tonne en moyenne.

De plus, le matériau bois joue un rôle grâce à sa capacité de séquestration. Un arbre absorbe au cours de sa vie l'équivalent d'une tonne de CO<sub>2</sub> pour chaque mètre<sup>3</sup> de bois produit et envoie dans l'atmosphère 0,7 tonne d'oxygène.

Pour le Québec, où les forêts occupent de vastes superficies et où le secteur forestier est si important, il importe de prendre position et d'accepter de considérer, comme le fait l'Europe, le principe de la comptabilité du bilan de carbone de l'aménagement forestier et de l'utilisation des produits de la récolte de bois. Dans son positionnement à l'échelle internationale, le Québec devrait manifester, comme le fait l'Europe, un appui vigoureux à la contribution de la filière forestière à la lutte aux changements climatiques, et ce, depuis l'aménagement durable des forêts jusqu'à l'utilisation de la fibre pour la génération d'énergie, sous toutes ses formes, en passant par la substitution de matériaux polluants par les produits du bois. Cette opportunité pourrait ajouter des millions de tonnes équivalentes de CO<sub>2</sub> au profit de la comptabilité québécoise.



En se positionnant à l'avant-garde de la transformation et de la valorisation environnementale du bois, le Québec s'ouvre d'autant plus aux marchés des pays signataires de Kyoto et à l'avant-garde des engagements qui découleront des négociations de Copenhague.

## À PROPOS DE LA COALITION

Organisme autonome et à but non lucratif, la Coalition est née dans la foulée de la Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec adoptée en mai 2008 par le gouvernement du Québec. Elle constitue le lieu de rassemblement et le point de contact privilégié de tous les intervenants souhaitant contribuer à la lutte contre les changements climatiques et à l'économie québécoise par l'utilisation accrue du matériau bois dans la construction.

Renseignements: Geneviève Mathieu, directrice des communications publiques, Coalition BOIS Québec, (418) 650-6385, poste 318, Cell.: (418) 953-6385